Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 8 janvier 2026

Ventoux : une aide pour les agriculteurs souhaitant renforcer leurs sols ou leur biodiversité



Le Parc naturel régional (PNR) du Mont-Ventoux lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des agriculteurs du territoire pour les aider à renforcer la résilience de leurs sols ou la biodiversité sur leurs parcelles.

Dans le cadre du programme RES-MAB, qui réunit sept Réserves de Biosphère méditerranéennes sur les questions de la résilience des territoires face au changement climatique, le PNR du Mont-Ventoux lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) destiné aux agriculteurs du territoire.

Cet AMI permettra aux agriculteurs choisis de bénéficier d'un coup de pouce pour renforcer la résilience de vos sols ou de la biodiversité sur vos parcelles. 80 000€ seront répartis entre les dossiers sélectionnés, avec un plafond de 3 000€ par lauréat. Ces aides permettront aux agriculteurs de faire divers

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 8 janvier 2026

investissements, d'acheter du petit matériel ou encore de faire des analyses de sol. En parallèle, le Parc leur propose aussi deux parcours de formation autour des défis climatiques.

Programme RES-MAB : les agriculteurs du Ventoux explorent les défis climatiques

Qui peut candidater ?

L'AMI s'adresse à tout agriculteur dont l'activité a lieu sur le territoire de la Réserve de Biosphère du Mont-Ventoux et participant à un dispositif d'accompagnement aux changements de pratiques agricoles (parcours agri-explorateurs 'sols vivants', parcours agri-explorateurs 'biodiversité fonctionnelle', GIEE 'Lavan'ture', GIEE 'Pollinisateurs sauvages', Top'Irrig84) ayant un lien avec la gestion de l'eau, de l'énergie et/ou de la préservation de la biodiversité. Cela concerne aussi les porteurs de projet agricole dans le dispositif PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé) ayant du foncier sur le territoire et participant également à un dispositif d'accompagnement aux changements de pratiques agricoles.

Pour obtenir une aide, il sera demandé un reste à charge de 20% des dépenses au bénéficiaire. Celui-ci devra signer une convention de mandat avec le Parc du Mont-Ventoux, mais aussi installer les équipements avant mars 2027 (date de fin d'éligibilité des factures : 31 mars 2027). Il est possible de participer pour un investissement collectif mobilisant trois personnes minimum.

Pour plus d'informations sur le dossier de candidature, cliquez ici.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !